



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

Communiqué

Pour diffusion immédiate

LA MUNICIPALITÉ RASSURE LA POPULATION ET FAIT UNE MISE AU POINT SUR SON SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Sainte-Martine, le 13 janvier 2021 – La Municipalité de Sainte-Martine tient à assurer à la population que tout est mis en place pour répondre adéquatement aux appels d’urgence, et ce, malgré la démission récente de plusieurs pompiers à temps partiel du Service de sécurité incendie. L’équipe de pompiers de Sainte-Martine est prête à recevoir les appels et lorsque cela est nécessaire, le Service de sécurité incendie de la Ville de Beauharnois est demandé en renfort pour assurer une force de frappe conforme au schéma de couverture de risques.

SAINT-MARTINE RENFORCE SES PROTOCOLES

Au cours des deux dernières années, plusieurs actions ont dû être prises pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risques, une obligation de la Loi sur la sécurité incendie. Ainsi, la liste des protocoles a considérablement augmenté, un minimum d’heures de participation aux exercices est exigé aux pompiers, la formation annuelle est obligatoire et bien que l’ambiance reste à la camaraderie, la caserne n’est plus un lieu d’échange pour les activités sociales. « La sécurité des Martinois et des Martinoises et des pompiers est une priorité et pour être conséquents, nous devons nous conformer aux exigences du ministère de la Sécurité publique. Pour cela, nous avons dû apporter beaucoup de changements à la gestion de notre service. La tâche des pompiers a considérablement changé et il est possible de croire que cette nouvelle réalité ne convienne pas à tous », mentionne la mairesse, madame Maude Laberge.

Le directeur du service a donc reçu pendant le congé des fêtes, plusieurs démissions sans préavis. Aussitôt reçues, les mesures ont été prises par la Municipalité afin que le service de sécurité incendie de la Ville de Beauharnois assure la force de frappe prévue au schéma.

Il est important de rappeler que les services de sécurité incendie de petites municipalités, au Québec, étaient auparavant formés de pompiers volontaires qui répondaient aux appels d’urgence, la plupart du temps, de façon bénévole. À ce moment, la formation, les activités de prévention et de pratiques n’étaient pas obligatoires. Le Québec ayant connu dans les dernières années des tragédies qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes et de nombreux pompiers, le ministère de la Sécurité publique a renforcé les protocoles. Ainsi plusieurs mesures et obligations ont été ajoutées au schéma de couverture de risques depuis.

En 2018, la Municipalité a reçu d’une firme externe indépendante, un diagnostic de son Service de sécurité incendie. On y rapportait que la caserne était bien équipée et aménagée, mais que des améliorations devaient être apportées afin de se conformer aux nouvelles normes du schéma de

couverture de risques. Il était alors recommandé que les activités de prévention soient plus importantes et que davantage de procédures soient mises en place. De plus au cours des dernières années, les services d'entraide du service de Sainte-Martine avaient officiellement été refusés par deux municipalités voisines. Celles-ci considérant que le service de sécurité incendie de Sainte-Martine ne respectait pas suffisamment les protocoles du schéma de couverture de risques, mettant ainsi en danger leurs pompiers. « Comme municipalité, nous avons des obligations légales et assurer un service incendie conforme aux normes actuelles en est une », a indiqué madame Hélène Hamelin, directrice générale de la Municipalité.

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est un outil de gestion des risques d'incendie et de prise de décision. Pour les responsables des opérations de secours, il constitue un outil de planification. Les autorités régionales, telles que la MRC de Beauharnois-Salaberry, ont l'obligation, par la Loi sur la sécurité incendie, d'établir un schéma de couverture de risques, en conformité avec les *Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. Afin de bien gérer les risques d'incendie, il est important de connaître les risques qui sont présents sur le territoire. Pour faire face à ces risques, il faut : prévoir des mesures de prévention en incendie afin de réduire les probabilités de feux; planifier tous les éléments de l'intervention en incendie afin de limiter les conséquences lorsque le feu se déclare. Ainsi, le citoyen est mieux protégé. Pour en savoir plus sur le schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry : <https://mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/services-de-la-mrc/securite-incendie/outils-de-planification>

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca

450 427-3050 poste 241